

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 12 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
6 DECEMBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE  
22 DECEMBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 36  
Présents : 31  
Votants : 34

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONÇALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mmes Mireille LUCAS, - Yvette LOUER.

**M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

**M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD**

**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Emmanuelle GONÇALVES a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°146-2017 – RESSOURCES ET FINANCES – ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'INFOGERANCE  
POUR LA MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, indique qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement du marché relatif à l'Infogérance pour la maintenance du Parc Informatique.

Ce marché est réalisé en groupement de commandes intégré partiel dont les membres sont : la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, qui en est le coordonnateur, et les communes de Muzillac, Nivillac et Saint-Dolay.

Il est passé en procédure adaptée ouverte. Il s'agit d'un marché ordinaire conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, reconductible 3 fois une année, soit une durée maximale de 4 ans.

En raison de sa nature, ce marché n'a pas fait l'objet d'un allotissement.

Les prestations à réaliser sont les suivantes :

En maintenance préventive, il est prévu la mise à disposition d'un référent informatique sur site :

- Pour la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne : les lundis, mercredi et jeudi de 8h30 à 11h30, soit 9 heures par semaine.
- Pour Muzillac : le mardi de 8h30 à 11h30 ou le jeudi de 14h00 à 17h00, soit 1 fois 3 heures par mois (semaine à déterminer).
- Pour Nivillac : deux journées complètes par an.
- Saint-Dolay : en moyenne 1 journée par mois.

En maintenance curative, il est prévu la mise à disposition d'un référent informatique pour des interventions à la demande sur site ou à distance.

L'analyse des offres a été réalisée avec les critères suivants :

- Prix des prestations : 50%
- Valeur technique (expérience du référent) : 40%
- Références : 10%.

6 entreprises ont retiré le dossier de consultation et ont remis une offre.

La Commission, réunie le 14 novembre 2017, après analyse des offres reçues, propose de retenir l'offre de la société AVALLON INFORMATIQUE (56 Auray), classée première, pour un montant estimatif sur la durée totale du marché (4 ans) de 121 992 € HT.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec la société AVALLON INFORMATIQUE et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 21/12/17

Le Président,

